



POUR AFFICHAGE

DATE : 6 février 2018

Affichage externe

NO AFFICHAGE 17-18-091E

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN LOISIR
Poste régulier – Temps partiel - 20 heures par semaine
École secondaire du Coteau

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à organiser les activités sociales, culturelles et sportives de tout ordre à l'intention de groupes en particulier, en tenant compte de leurs aspirations et des politiques établies, soit comme complément d'activités à certains programmes scolaires, soit le plus souvent comme loisirs.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES TÂCHES

- Planifier, organiser et superviser :
 - Des événements et des sorties contribuant à la vie de l'école (dîner d'accueil, émulation etc.) ;
 - Les sports, les activités du midi et les activités parascolaires ;
 - Le conseil des élèves et le salon des étudiants ;
 - Des journées et des semaines thématiques (Noël, St-Valentin, carnaval, etc.);
- Mobiliser des élèves et du personnel;
- Participer à la visibilité de l'école.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'intervention en loisir;
- Avoir réussi le test de français de la Commission ou l'épreuve uniforme collégiale.

La Commission scolaire se réserve le droit de vérifier le niveau de connaissances des candidats à l'aide de tests.

Pour postuler :

Vous devez obligatoirement procéder à la création de votre dossier au www.csga.ca /Postuler à la CSGA/demande d'emploi en ligne - *Personnel de soutien*, en indiquant le titre et le numéro d'affichage. Vous devez également joindre votre curriculum vitae et vos diplômes.

Lieu de travail :

École secondaire du Coteau

Supérieure immédiate :

Madame Véronique Gravel
Directrice adjointe

Horaire de travail :

Du lundi au vendredi : De 9 h 00 à 13 h 30
Période de repas : De 11 h 30 à 12 h 00

Rémunération

Minimum : 18,16 \$
Maximum : 27,03 \$

Date limite du concours :

16 février 2018

NOTES

- Seule la personne dont la candidature sera retenue recevra une communication officielle du Service des ressources humaines;

La Commission scolaire des Affluents applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.

-